



COMITÉS DU SPUL

DESCRIPTIONS DES POSTES

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

<i>Poste de membre – Comité d’application de la convention collective</i>	<i>2</i>
<i>Poste de membre – Comité du SPUL sur les assurances collectives</i>	<i>4</i>
<i>Poste de membre – Comité paritaire sur la distribution des postes.....</i>	<i>5</i>
<i>Poste de président(e) – Comité du SPUL sur les finances de l’Université Laval.....</i>	<i>6</i>
<i>Poste de membres – Comité du SPUL sur les finances de l’Université Laval.....</i>	<i>8</i>
<i>Poste de président(e) – Comité de réflexion du SPUL sur l’intelligence artificielle.....</i>	<i>10</i>
<i>Poste de membre – Comité de réflexion du SPUL sur l’intelligence artificielle.....</i>	<i>12</i>
<i>Poste de membre – Comité vie professorale et collégialité.....</i>	<i>14</i>
<i>Poste de membre – Comité d’aide et d’accueil des professeures et professeurs</i>	<i>15</i>
<i>Poste de membre – Comité d’aide financière</i>	<i>16</i>
<i>Poste de président(e) – Conseil syndical.....</i>	<i>17</i>
<i>Poste de président(e) suppléant(e) – Conseil syndical</i>	<i>18</i>

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre – Comité d'application de la convention collective

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	2	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

- Répondre aux demandes d'information des membres relatives à leurs droits et leurs devoirs en regard des dispositions de la convention collective;
- Répondre aux demandes des membres concernant un problème particulier dans leurs relations avec l'Employeur;
- Fournir au comité exécutif le soutien technique nécessaire à l'application de la convention collective, notamment en ce qui a trait aux dates importantes et aux délais prévus à la convention;
- Décider, après évaluation, si le SPUL apportera son support à un grief résultant d'un litige entre l'Employeur et une ou des personnes visées par le certificat d'accréditation du SPUL;
- Prendre en charge tous les dossiers de griefs et y représenter le SPUL;
- Choisir le procureur du SPUL, l'arbitre et l'assesseur syndical lorsqu'il y a lieu;
- Examiner les rapports des représentant(e)s du SPUL au comité paritaire des relations du travail (CPRT);
- Conseiller des représentant(e)s du SPUL au comité paritaire des relations du travail (CPRT);
- Répondre aux demandes particulières que pourraient lui faire le comité exécutif ou le conseil syndical;
- Rédiger un compte rendu de chaque réunion;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au conseil syndical, normalement au mois de mai.

DESCRIPTION DU POSTE DE MEMBRE

- Répondre aux demandes d'information sur la convention collective;
- Répondre aux demandes des membres concernant un problème particulier dans les relations de travail, que ce soit avec l'Employeur ou un autre membre de la communauté universitaire;

- Participer à la préparation de rencontres d'information sur diverses thématiques de la convention collective (recrutement, renouvellement de contrat, agrégation, titularisation, année d'étude et de recherche, congés parentaux, prérogatives de l'assemblée, etc.);
- Participer à chaque rencontre mensuelle du comité (quatre à six heures);
- Suivre chaque situation-problème et en rendre compte aux autres membres du comité;
- Rencontrer les membres d'une unité, à leur demande, pour discuter d'un élément de la convention collective;
- Connaître les politiques et les règlements institutionnels et s'assurer que leur révision est en conformité avec la convention collective.

IMPLICATION

- Au moins une journée et demie par semaine.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Les membres du comité d'application de la convention collective bénéficient d'une libération à 50 % à la session d'automne ou à la session d'hiver et reçoivent une unité de compensation selon la politique du SPUL en vigueur.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre – Comité du SPUL sur les assurances collectives



Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

- Veiller à l'application de la convention collective sur tout sujet relatif aux assurances collectives;
- Étudier la situation des avantages sociaux des professeur(e)s de l'Université Laval à la lumière des données disponibles, évaluer les régimes d'assurance collective et leur fonctionnement;
- Conseiller les représentants du SPUL au comité de gestion des assurances collectives (CGAC), recevoir leurs rapports périodiques et évaluer les propositions de modifications aux dispositions des régimes ou à leur fonctionnement;
- Proposer au comité exécutif du SPUL les orientations qui devraient être véhiculées par les personnes représentant le syndicat au CGAC;
- Effectuer les études spéciales que peuvent lui confier le conseil syndical et le comité exécutif;
- Aider le CGAC à élaborer et mettre à jour une politique d'information et de communication en matière d'assurance collective à l'intention des membres du SPUL et en évaluer l'application;
- Préparer ou participer à la préparation des documents d'information transmis par le SPUL à ses membres, et portant sur les régimes d'assurance collective;
- À la demande du comité exécutif, établir des liens avec les comités correspondants des autres associations d'employé(e)s de l'Université et d'autres groupes concernés au niveau local, provincial et national;
- Faire des recommandations au comité exécutif et au conseil syndical du SPUL;
- Assumer un rôle de leadership auprès des autorités gouvernementales.

IMPLICATION

- Quatre à six réunions par année.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Les membres du comité du SPUL sur les assurances collectives ne bénéficient d'aucune libération ou compensation.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre – Comité paritaire sur la distribution des postes

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

Ce comité paritaire, formé par des représentant(e)s du Syndicat et de l'Employeur, a les mandats suivants :

- S'assurer que la distribution des postes entre les facultés tout comme au sein des facultés se fait de manière équitable;
- Veiller à stabiliser des secteurs qui sont fragilisés, notamment par de multiples départs à la retraite;
- Produire annuellement des recommandations qui tiennent compte des plans de déploiement des effectifs et des projets de développement ou de consolidation des programmes et du caractère d'université complète de l'Université Laval;
- Transmettre ses recommandations à la vice-rectrice ou au vice-recteur et au Syndicat.

DESCRIPTION DU POSTE

- Participer aux réunions du comité;
- Collecter et analyser des informations sur l'attribution des postes dans les facultés et dans les unités;
- Participer à la mise à jour et à la production de documents.

IMPLICATION

- Quelques réunions par année;
- Quelques heures par mois pour travailler, analyser ou réviser des documents.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Les membres du comité paritaire sur la distribution des postes ne bénéficient d'aucune libération ou compensation.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de président(e) – Comité du SPUL sur les finances de l'Université Laval

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Président(e)	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

Sous la direction du comité exécutif et du conseil syndical :

- Éclairer le comité exécutif du SPUL et le conseil syndical sur les questions financières de l'Université Laval;
- À la lumière des politiques de financement des universités, analyser les budgets et les états financiers de l'Université Laval;
- Évaluer les choix institutionnels en matière de financement des décanats et des unités, notamment en examinant l'utilisation du fonds de fonctionnement;
- Estimer les impacts des choix financiers sur la vie professorale et les conditions de travail des professeur(e)s;
- Fournir au comité exécutif le soutien technique nécessaire pour évaluer les décisions financières de l'Université Laval;
- Rédiger des rapports d'évaluation du budget et des états financiers de l'Université Laval;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au conseil syndical, normalement au mois de mai.

DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENT(E)

- Diriger et convoquer les rencontres du comité en fonction des dépôts des budgets et des états financiers de l'Université Laval;
- Préparer l'ordre du jour des réunions;
- Préparer des rencontres d'information sur différentes thématiques financières et budgétaires;
- Rendre compte au comité exécutif des analyses du comité et des différentes problématiques financières affectant le travail des professeur(e)s.

PROFIL RECHERCHÉ

- Avoir des connaissances du financement des universités;
- Posséder des notions d'analyses financières;
- Intérêts et motivations à comprendre les questions financières à l'Université Laval.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Comme ce comité est nouveau, rien n'est prévu à son sujet dans la politique du SPUL en vigueur. Pour la première année, le comité exécutif prévoit une unité de compensation pour la session d'automne et une libération à 50 % pour la session d'hiver. Le comité exécutif confirmera ou modifiera cette approche pour la deuxième année en fonction de l'expérience de la première année.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membres – Comité du SPUL sur les finances de l'Université Laval

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	3	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

Sous la direction du comité exécutif et du conseil syndical :

- Éclairer le comité exécutif du SPUL et le conseil syndical sur les questions financières de l'Université Laval;
- À la lumière des politiques de financement des universités, analyser les budgets et les états financiers de l'Université Laval;
- Évaluer les choix institutionnels en matière de financement des décanats et des unités, notamment en examinant l'utilisation du fonds de fonctionnement;
- Estimer les impacts des choix financiers sur la vie professorale et les conditions de travail des professeur(e)s;
- Fournir au comité exécutif le soutien technique nécessaire pour évaluer les décisions financières de l'Université Laval;
- Rédiger des rapports d'évaluation du budget et des états financiers de l'Université Laval;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au conseil syndical, normalement au mois de mai.

DESCRIPTION DU POSTE

- Analyser et évaluer les budgets et les états financiers de l'Université Laval;
- Examiner l'utilisation du fonds de fonctionnement;
- Faire les suivis nécessaires auprès des facultés, notamment pour obtenir les budgets;
- Assurer une veille sur toutes informations susceptibles d'éclairer l'analyse des budgets et des états financiers;
- Soutenir le comité exécutif dans l'analyse des finances de l'Université Laval.

PROFIL RECHERCHÉ

- Avoir des connaissances du financement des universités;
- Posséder des notions d'analyses financières;
- Intérêts et motivations à comprendre les questions financières à l'Université Laval.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Comme ce comité est nouveau, rien n'est prévu à son sujet dans la politique du SPUL en vigueur. Pour la première année, le comité exécutif prévoit une unité de compensation. Le comité exécutif confirmera ou modifiera cette approche pour la deuxième année en fonction de l'expérience de la première année.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de président(e) – Comité de réflexion du SPUL sur l'intelligence artificielle

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Président(e)	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

Sous la direction du comité exécutif et du conseil syndical :

- Éclairer le comité exécutif du SPUL et le conseil syndical sur les enjeux de l'intelligence artificielle (IA) sur tous les aspects du travail de professeur(e)s, c'est-à-dire de l'enseignement, la recherche et le soutien administratif;
- Documenter les enjeux et assurer une veille sur le développement de l'IA en contexte universitaire;
- Analyser les impacts des choix institutionnels en matière d'IA sur la vie professorale et les conditions de travail des professeur(e)s;
- Proposer et organiser des activités d'échange et d'information sur les enjeux de l'IA en contexte universitaire;
- Recueillir les préoccupations des professeur(e)s sur ces questions;
- Documenter les situations vécues par les professeur(e)s, notamment l'impact sur leur travail;
- Recommander des actions au comité exécutif;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au conseil syndical, normalement au mois de mai.

DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENT(E)

- Diriger et convoquer les rencontres du comité mensuellement;
- Préparer l'ordre du jour des réunions;
- Préparer des rencontres d'information sur différentes thématiques de l'IA;
- Rendre compte au comité exécutif des réflexions, des analyses du comité et des différentes problématiques affectant le travail des professeur(e)s.

PROFIL RECHERCHÉ

- Avoir des connaissances et un intérêt pour les enjeux de l'IA;
- Intérêt pour le travail des professeur(e)s, la pédagogie et la recherche universitaire.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Comme ce comité est nouveau, rien n'est prévu à son sujet dans la politique du SPUL en vigueur. Pour la première année, le comité exécutif prévoit une unité de compensation. Le comité exécutif confirmera ou modifiera cette approche pour la deuxième année en fonction de l'expérience de la première année.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre – Comité de réflexion du SPUL sur l'intelligence artificielle

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membres	3	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

Sous la direction du comité exécutif et du conseil syndical :

- Éclairer le comité exécutif du SPUL et le conseil syndical sur les enjeux de l'intelligence artificielle (IA) sur tous les aspects du travail de professeur(e)s, c'est-à-dire de l'enseignement, la recherche et le soutien administratif;
- Documenter les enjeux et assurer une veille sur le développement de l'IA en contexte universitaire;
- Analyser les impacts des choix institutionnels en matière d'IA sur la vie professorale et les conditions de travail des professeur(e)s;
- Proposer et organiser des activités d'échange et d'information sur les enjeux de l'IA en contexte universitaire;
- Recueillir les préoccupations des professeur(e)s sur ces questions;
- Documenter les situations vécues par les professeur(e)s, notamment l'impact sur leur travail;
- Recommander des actions au comité exécutif;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au conseil syndical, normalement au mois de mai.

DESCRIPTION DU POSTE

- Documenter et assurer une veille active;
- Participer activement aux activités du comité et à leur organisation;
- Analyser les différents documents utiles à la réflexion du comité;
- Recueillir les préoccupations des membres et faire le suivi auprès du comité exécutif;
- Soutenir le comité exécutif sur les questions de l'IA en contexte universitaire.

PROFIL RECHERCHÉ

- Avoir des connaissances et un intérêt pour les enjeux de l'IA;
- Intérêt pour le travail des professeur(e)s, la pédagogie et la recherche universitaire.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Comme ce comité est nouveau, rien n'est prévu à son sujet dans la politique du SPUL en vigueur. Pour la première année, le comité exécutif ne prévoit rien. Au besoin, le comité exécutif réévaluera la situation pour la deuxième année.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre –

Comité vie professorale et collégialité

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

Sous la direction du comité exécutif et du conseil syndical :

- Proposer et organiser des activités d'échange et d'information sur la vie professorale et la collégialité;
- Proposer et organiser des activités d'animation de la vie professorale pour l'ensemble des membres;
- Organiser une rencontre annuelle d'orientation des délégué(e)s et délégué(e)s suppléant(e)s;
- Soutenir les initiatives des professeur(e)s touchant la vie professorale et la collégialité;
- Répondre aux demandes particulières que pourraient lui faire le comité exécutif ou le conseil syndical.

DESCRIPTION DU POSTE

- Participer aux réunions du comité;
- Participer aux activités d'échange et d'information et aux activités d'animation offertes par le comité;
- Participer à la mise à jour et à la production de documents;
- Répondre à tout autre besoin.

IMPLICATION

- Une réunion par mois;
- Quelques réunions épisodiques de sous-comités;
- Quelques journées par année pour participer aux activités organisées par le comité.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Les membres du comité vie professorale et collégialité ne bénéficient d'aucune libération ou compensation.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre – Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

- Étudier toute question relative aux conditions d'accueil des professeur(e)s qui poursuivent leur carrière à l'Université Laval;
- Identifier les problèmes auxquels font face les professeur(e)s migrant(e)s;
- Identifier des moyens pour améliorer l'intégration des professeur(e)s à leur arrivée à l'Université Laval ainsi qu'au retour d'une absence (AER, congés, etc.);
- Sous l'autorité du comité exécutif ou du conseil syndical, organiser des activités pour informer les professeur(e)s et favoriser leur intégration;
- Faire des recommandations sur toutes questions concernant l'aide et l'accueil des professeur(e)s;
- Répondre aux demandes particulières que pourraient lui présenter le comité exécutif ou le conseil syndical.

DESCRIPTION DU POSTE

- Participer aux réunions et aux ateliers du comité;
- Participer à la mise à jour et à la production de documents;
- Répondre à tout autre besoin lié aux activités du comité.

IMPLICATION

- Quatre à six réunions par année.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Les membres du comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs ne bénéficient d'aucune libération ou compensation.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de membre – Comité d'aide financière

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Poste	Nombre	Début du mandat	Fin du mandat	Durée du mandat
Membre	1	1 ^{er} octobre 2024	31 mai 2026	20 mois

MANDAT DU COMITÉ

- Dans le respect de la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu ainsi que des règles d'attribution de l'aide financière qui y sont prévues, analyser des demandes d'aide financière reçues d'organismes œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs suivants :
 - L'éducation populaire, dont l'alphabétisation;
 - La justice sociale et l'équité, notamment pour les femmes et pour les groupes marginalisés ou en situation précaire, ainsi que la défense des droits et libertés de la personne;
 - Le soutien direct à la communauté universitaire;
- Faire des recommandations quant à l'engagement du SPUL dans son milieu.

DESCRIPTION DU POSTE

- Étudier les demandes d'aide financière reçues;
- Répondre à tout autre besoin en lien avec le mandat du comité.

IMPLICATION

- Une rencontre d'une journée par année, habituellement en février;
- Quelques heures par année pour travailler et réviser des documents.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

Les membres du comité d'aide financière ne bénéficient d'aucune libération ou compensation.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de président(e) – Conseil syndical

Poste	Nombre	Début du mandat	Durée du mandat
Président(e)	1	20 octobre 2024	1 an

DESCRIPTION DU POSTE

La présidente ou le président du conseil syndical :

- Vérifie que les procédures de convocation des assemblées du conseil syndical ont été suivies;
- Prépare chaque conseil avec le ou la secrétaire;
- Préside les délibérations du conseil syndical;
- Dirige les assemblées du conseil syndical selon les règles de procédures délibérantes et les statuts du SPUL. Par exemple, elle ou il ouvre la séance, appelle les points à l'ordre du jour, veille à ce que soient bien expliquées les questions à l'étude, donne la parole, décide de la recevabilité des propositions et des questions, veille au maintien de l'ordre, énonce les propositions soumises, appelle le vote et vote en cas d'égalité des voix et lève la séance.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

La présidente ou le président du conseil syndical ne bénéficie d'aucune libération ou compensation.

APPEL DE CANDIDATURES

Poste de président(e) suppléant(e) – Conseil syndical

Poste	Nombre	Début du mandat	Durée du mandat
Président(e) suppléant(e)	1	20 octobre 2024	1 an

DESCRIPTION DU POSTE

La présidente suppléante ou le président suppléant remplace la présidente ou le président du conseil syndical, le cas échéant. À ce titre, elle ou il :

- Vérifie que les procédures de convocation des assemblées du conseil syndical ont été suivies;
- Prépare chaque conseil avec le ou la secrétaire;
- Préside les délibérations du conseil syndical;
- Dirige les assemblées du conseil syndical selon les règles de procédures délibérantes et les statuts du SPUL. Par exemple, elle ou il ouvre la séance, appelle les points à l'ordre du jour, veille à ce que soient bien expliquées les questions à l'étude, donne la parole, décide de la recevabilité des propositions et des questions, veille au maintien de l'ordre, énonce les propositions soumises, appelle le vote et vote en cas d'égalité des voix et lève la séance.

LIBÉRATION ET COMPENSATION

La présidente suppléante ou le président suppléant du conseil syndical ne bénéficie d'aucune libération ou compensation.